

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 20 Novembre 2009

---

Désignations - Voeux - Motions

OBJET : Motion relative à la modification de couloirs aériens sur l'aéroport d'Orly.

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

### DECIDE

D'émettre la motion suivante :

- Considérant le projet de mise à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation de relèvement des altitudes d'arrivées des avions en provenance du Sud Est et à destination de l'aéroport de Paris-Orly en configuration de vent d'Est ;
- Considérant la proposition des services de la DGAC, de relever les altitudes des approches finales de 3.000 à 4.000 pieds pour les avions venant de l'est et du sud-est (à peu près à 10 km à l'ouest des pistes) ;
- Considérant que ce projet est présenté comme une application du Grenelle de l'Environnement et plus particulièrement en vue de l'amélioration de la performance environnementale de la navigation aérienne ;
- Considérant la mise à l'enquête publique sollicitée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) du 16/11/2009 au 17/12/2009 sans information préalable des élus, associations et populations concernées ;
- Considérant que cette modification aura des conséquences sur la trajectoire des avions sur plusieurs cantons seine-et-marnais ;
- Considérant que cela créera de nouvelles nuisances pour des populations sans pour autant en supprimer pour d'autres ;

**LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE, A L'UNANIMITE,**

- S'OPPOSE à la modification des couloirs aériens qui seraient en totale incompatibilité avec les objectifs défendus dans le Grenelle de l'Environnement ;
- S'ÉLÈVE contre l'absence de consultation préalable des élus concernés contrairement aux engagements pris antérieurement ;
- DEMANDE que toutes les communes qui subiront les conséquences de tels changements soient consultées lors d'une enquête publique ;
- EXIGE que le couvre-feu sur l'aéroport d'Orly soit maintenu.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ